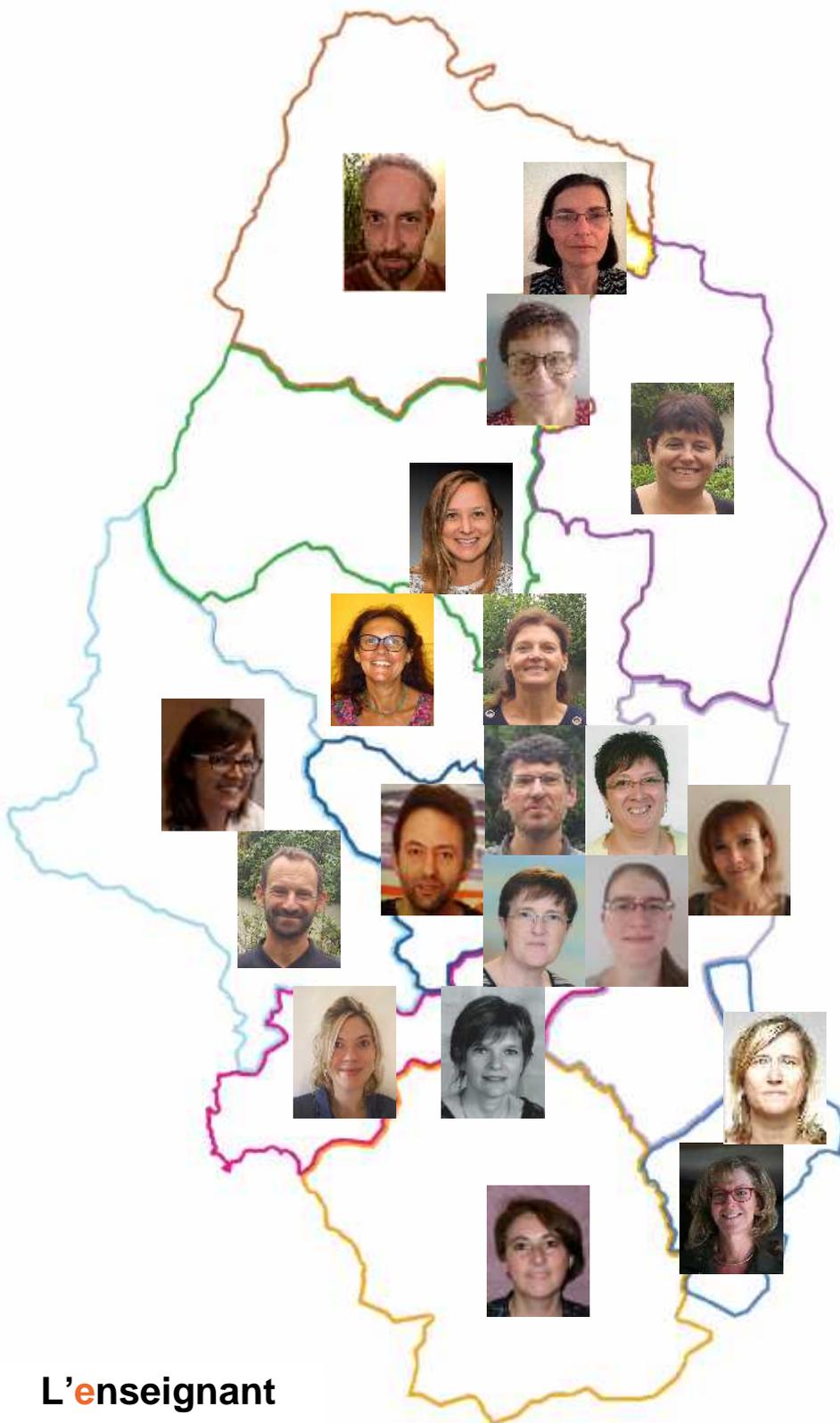


L'enseignant

L'école libératrice

DU HAUT-RHIN

Supplément au n°81 - novembre 2018



#AgirAvecVous



L'enseignant

Revue trimestrielle

Directeur de publication :
André GEHENN

CPPAP n° 1118 S 05242

ISSN 1291-4274

Prix : 1 €

Section départementale
du Haut-Rhin
13 rue de Lucelle BP 43069
68062 Mulhouse Cedex
Tel : 03.89.45.12.17

Courriel : 68@se-unsas.org
Web : <http://sections.se-unsas.org/68>

Imprimé par
Onlineprinters.fr
Rudolf-Diesel-Straße 10
91413 Neustadt a. d. Aisch
Allemagne

Chers collègues,

Nous voici à quelques jours d'une période-clé pour la profession et le syndicat, celle des élections professionnelles.

Les votes se feront exclusivement par internet, de n'importe quel ordinateur, **entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018**. Vous trouverez dans les pages qui suivent les listes présentées par l'UNSA et nos revendications qui sont le reflet des valeurs que nous incarnons.

Vous aurez 4 votes à émettre :

- CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale
- CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale
- CTA : Comité Technique Académique
- CTM : Comité Technique Ministériel

Un enjeu majeur

Seules les organisations élues au CTM auront **capacité à négocier**. C'est le vote au CTM qui déterminera la répartition des moyens alloués à chaque syndicat. Le taux de participation, freiné par les modalités électroniques du vote, doit pourtant prouver **l'attachement des personnels à être représentés et défendus** au sein des 4 instances décisionnaires.

Pas de démocratie sans contre-pouvoir.

Votez pour désigner vos porte-paroles !



André GEHENN,
secrétaire départemental

Voter Unsa, c'est soutenir des milliers d'hommes et de femmes qui quotidiennement défendent

NOS PRINCIPES ET VALEURS



SOMMAIRE

- Page 2 : Editorial
- Page 3 : CAPD, CAPN
- Page 4 : Profession de foi
- Page 5 : CTA, CTM
- Page 6 : Nos acquis
- Page 7 : Voter en 3 étapes
- Page 8–11 : Le SE-Unsa fait des propositions concrètes
- Page 12 : Et moi PE... les propositions du SE-Unsa

Rejoignez-nous, adhérez au **SE-Unsa** !
→ <http://sections.se-unsa.org/68> → Adhérer

Mon mouvement, ma promotion...



CAPD, CAPN

CAP : Commission administrative paritaire

La CAP donne un avis sur tout ce qui touche à notre carrière : affectations, promotions, formation continue, congés de formation, listes d'aptitude...)

Face à notre administration, les seuls contre-pouvoirs légitimes sont les élus du personnel.

Des commissaires paritaires expérimentés ainsi que de nouveaux candidats se présentent pour vous représenter.



Classe exceptionnelle des professeurs des écoles

1	WODEY	Arlette	Directrice	Ecole élémentaire Kléber	Mulhouse
2	HOHLER	Pia	Adjointe	Ecole primaire intercommunale	Leymen

Hors-classe des professeurs des écoles

1	DI GIANO	Myriam	Directrice	Ecole élémentaire Jean Rasser	Ensisheim
2	BAGUET	Catherine	CP éducation musicale	Circonscription 1er degré IEN Saint-Louis	Saint-Louis

Classe normale des instituteurs et des professeurs des écoles

1	GEHENN	André	Titulaire remplaçant	Ecole élémentaire Georges Sac	Illzach
2	BRAGHETTO	Myriam	Adjointe	Ecole élémentaire Charles Perrault	Volgelsheim
3	CHAUZY	Guilhem	Titulaire remplaçant	Ecole élémentaire	Burnhaupt-le-Haut
4	DELEAU	Belinda	Adjointe	Ecole élémentaire les romains	Rixheim
5	BURGY	Marlène	Adjointe allemand	Ecole primaire Albert Schweitzer	Dannemarie
6	RUSO	Jérémie	Titulaire remplaçant	Ecole élémentaire Fehlacker	Pfastatt
7	SAVOY	Marie	Directrice	Ecole primaire La Rocaille	Merxheim
8	JAWORSKI	Caroline	Adjointe	Ecole maternelle Les Lutins	Bollwiller
9	BRUNNER	Anne	Directrice	Ecole maternelle	Illfurth
10	MASSON	Cécile	Adjointe	Ecole élémentaire Jean Mace	Colmar
11	DREYER	Angélique	Titulaire remplaçante	Ecole élémentaire Koechlin	Mulhouse
12	SCHIFF	Marie Laure	Directrice	Ecole maternelle Les Muguets	Colmar
13	FINCK	Audrey	Coordinatrice ULIS	Ecole élémentaire Blosen	Thann
14	CALADOU	Sylvie	Adjointe	Ecole primaire Lamartine	Illzach
15	WALTHER	Sophie	Adjointe	Ecole maternelle La Mominette	Seppois-le-bas
16	COURTECUISSÉ	Aurélien	Directeur	Ecole élémentaire	Sainte-Croix-aux-Mines

Mieux vivre mon métier

CAPD des instituteurs et PE du Haut-Rhin

- ✓ Je veux un abaissement du temps de service à 26 h : 23h d'enseignement + 3 h forfaitaires sur 36 semaines. À terme, un temps d'enseignement de 18h comme les certifiés.
- ✓ Je veux une rémunération en heures supplémentaires pour les APC.
- ✓ Je veux que les temps d'accueil des élèves soient intégrés à mon temps de travail.
- ✓ Je veux une augmentation régulière du point d'indice alignée, a minima, sur celle de l'inflation.
- ✓ Je veux des effectifs limités à 24 par classe en général, 20 en Rep/Rep+, 15 pour les tout-petits, 10 en Ulis, 12 en UPE2A.
- ✓ Je veux être respecté, travailler sans pression et dans la sérénité.
- ✓ Je veux que mes conditions de travail soient réellement prises en compte par l'Institution qui doit veiller à ma sécurité et à ma santé au travail.
- ✓ Je veux les moyens humains pour aider mes élèves et pour le fonctionnement de l'école : AVS, RASED, santé scolaire, EVS, ATSEM, maîtres surnuméraires.
- ✓ Je veux être remplacé.e quand je suis absent.e et bénéficier d'une autorisation d'absence de droit pour des événements privés le justifiant.
- ✓ Je veux bénéficier d'une évaluation professionnelle formative, basée sur des critères transparents et objectifs.
- ✓ Je veux une formation continue qui réponde à mes besoins.
- ✓ Je veux que mes demandes de temps partiel, de disponibilité, de détachement soient satisfaites sans restriction.
- ✓ Je veux pouvoir bénéficier d'un aménagement de fin de carrière et pouvoir prendre ma retraite en cours d'année.



#AgirAvecVous

Moyens, effectifs, carte scolaire, conditions de travail...



CTA, CTM

- le **CT** -Comité technique- est chargé d'étudier le **contexte de travail** et les moyens y étant alloués :
- Fermetures/ouvertures de postes de la maternelle au lycée. Gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois.
- Les **CHSCT** (Comités Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail) **sont issus des CT**. La mission des CHSCT est d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Liste présentée par l'Unsa Education au Comité Technique Académique de Strasbourg :

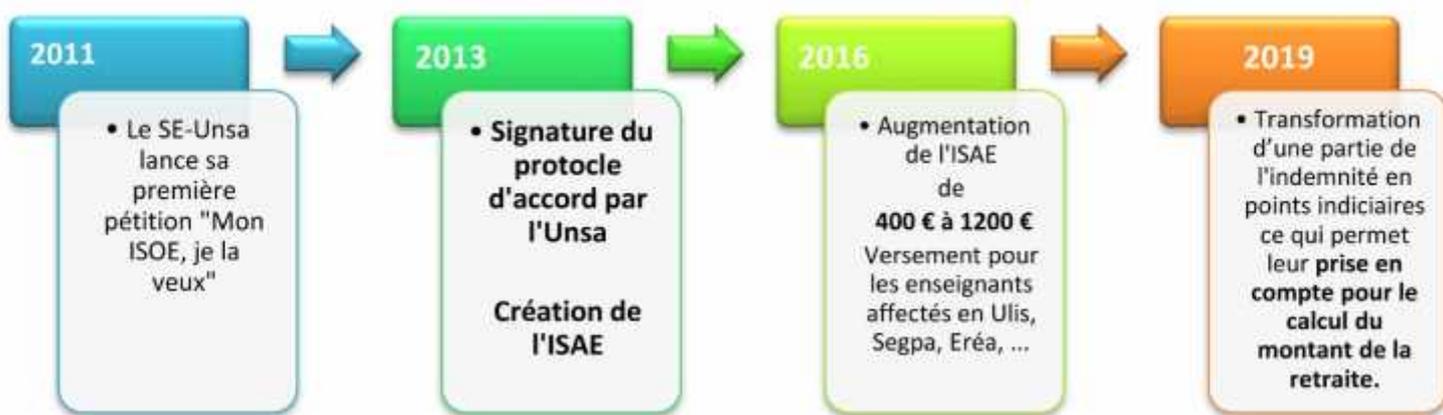


1	HALLER	Anne-Marie	PE	Ecole primaire Camille Hirtz	STRASBOURG	67
2	LABLANCHE	Armelle	Infirmière	Lycée gal et tech Général Leclerc	SAVERNE	67
3	GRISINELLI	David	PLP	Lycée pro Jean-Frédéric Oberlin	STRASBOURG	67
4	VOGEL	Mathias	AAE	Lycée polyvalent Martin Schongauer	COLMAR	68
5	SEMPERE	Stéphanie	Certifiée	Collège Jules Hoffmann	STRASBOURG	67
6	BUILTJES	Nathalie	Tech rech form	Lycée polyvalent Lavoisier	MULHOUSE	68
7	ROSAY	Véronique	Per Dir	Lycé gal et tech Jean Monnet	STRASBOURG	67
8	GEHENN	André	PE	Ecole élém Georges Sac	ILLZACH	68
9	LEOPOLDES	Corinne	AAE	Rectorat de Strasbourg	STRASBOURG	67
10	TORTEROTOT	Catherine	PE	Ecole primaire L'ill au Rhin	GAMBSHEIM	67
11	AJBALI	Amina	Per Dir	Lycée polyvalent Rene Cassin	STRASBOURG	67
12	KEIGLER	Denis	Certifié	Collège Jean Macé	MULHOUSE	68
13	NAPOLI	Sylviane	Tech rech form	Lycée gal et tech Louis Pasteur	STRASBOURG	67
14	GUEQUIERE	Hélène	AAE	DSDEN 68	COLMAR	68
15	THOMAS	Sébastien	PE	Ecole élém Groupe scolaire l'avenir	LINGOLSHEIM	67
16	CHARVET	Cathy	IEN	Circo 1er degré IEN Sélestat	SELESTAT	67
17	GRUNER	Hubert	PLP	Lycée polyvalent Jean Geiler	STRASBOURG	67
18	KEMPF-FORTE	Michelle	Médecin	DSDEN 67	STRASBOURG	67
19	ZOELLER	Sabine	Prof contract	Ecole primaire Briand	BENFELD	67
20	TREMOLIERES	Laure	PE	Ecole primaire Edouard Branly	STRASBOURG	67



ISAE

Indemnité pour le suivi et l'accompagnement des élèves : tout le monde la voulait, mais l'Unsa a signé le protocole pour l'obtenir.



Hors-classe



Des acquis concrets Pour la direction d'école

Indemnité	Avant 2006	2006	2014
	925,44€	1110,53 €	1795,62 € à 2195,62 €

Signature du protocole par un seul syndicat : le SE-Unsa

Renégociation du protocole

Le temps de décharge

Echelon	1990	2006	2014	2015	2016
1 cl.	-			4 jrs	4 jrs
2 cl.	-	2 jrs	4 jrs	4 jrs	10 jrs
3 cl.	-			10 jrs	10 jrs
4 cl.		1/4			
5 cl.	1/4			1/4	1/4
6 à 7 cl.		1/4	1/4		
8 cl.	1/4				1/3
9 cl.				1/3	1/3
10 à 13 cl.	1/2	1/2		1/2	
14 cl. et +	Complete	Complete		Complete	

Et bien d'autres acquis :

Hausse de l'indice qui correspond à chaque échelon (reclassement de la rentrée 2017)

Prise en compte du congé parental dans le calcul de l'AGS : une année compte pleinement

Changement de département : les années de disponibilité comme celles de congé parental comptent dans la durée de séparation

Augmentation des primes en éducation prioritaire et création de la pondération REP+ (18 demi-journées)

Remplaçants : récupération des heures effectuées au-delà des 24 heures hebdomadaires

Décharge d'enseignement de 1/4 à 1/3 pour les maîtres formateurs

1) J'ouvre mon espace électeur, je crée mon mot de passe

1. Je me connecte au portail elections2018.education.gouv.fr
2. Je saisis mon adresse mail académique* (en général sous la forme prenom.nom@ac-strasbourg.fr)
3. Je reçois un mail dans ma boîte académique (ou ma boîte perso en cas de transfert)
4. Je clique sur le lien reçu dans ce mail.
5. Je crée et saisis mon mot de passe (min. 8 caractères dont une majuscule et un chiffre)
6. Je valide.



Pour vous faciliter la tâche, le SE-UNSA 68 ouvre une **ligne téléphonique dédiée**, la ligne SAVU (**S**ervice **d'**Aide au **V**ote **UNSA**).

Un problème ?
Une question ?

Un seul numéro :

N° Bleu Unsa 07 56 88 67 21
SOS électeur Unsa en détresse

* Mon mail académique

1. Je vais sur le site de l'académie de Strasbourg www.ac-strasbourg.fr
2. Je clique sur l'onglet **Professionnels** puis **outils-personnels** puis dans le menu déroulant **messagerie**.
3. J'accède à ma boîte mail académique avec **identifiant et mot de passe d'i-prof**.

En cas de souci : mail à assistance@ac-strasbourg.fr ou numéro Azur 0810 000 891

2) Je reçois mon identifiant électeur (notice de vote)

En 16 caractères, envoyé avec la notice de vote sous pli, à partir du 5 novembre.

- ⇒ Pour la plupart : à l'école.
- ⇒ Personnels en congés : à domicile.
- ⇒ Remplaçants non affectés à l'année dans une école : sur leur mail académique.

Je prends mon identifiant en photo, ou je le mets en lieu sûr !

3) Je vote !

Entre le 29 novembre et le 6 décembre (17h)

- ⇒ Armé de mon identifiant électeur et du mot de passe que j'ai créé,
- ⇒ Je me connecte à mon espace électeur sur elections2018.education.gouv.fr



Je vote 4 fois



aux 4 scrutins CTM, CTA, CAPN, CAPD.

Mieux vivre
mon métier



**LE SE-UNSA
FAIT DES
PROPOSITIONS
CONCRÈTES**



#AgirAvecVous

*À ce niveau d'engagement,
je mérite un salaire décent !*

Le SE-Unsa revendique :

- une négociation salariale et indemnitaire tous les ans ;
- un compte individuel d'équipement professionnel ;
- l'accès aux heures supplémentaires pour tous les corps ;
- la suppression du jour de carence ;
- l'accès à la classe exceptionnelle pour tous ;
- un ratio hors-classe identique dans tous les corps sur la base du ratio le plus élevé ;
- la rémunération systématique de toute mission au service du collectif (coordination de cycle, Usep, coordination du Parcours avenir...) ;
- le remboursement effectif et rapide de tout déplacement dans le cadre professionnel et l'augmentation du montant des frais de déplacements ;
- pour les remplaçants, l'augmentation et une réforme de l'ISSR avec la création d'une part fixe liée à la mission et une part variable liée à l'effectivité des déplacements.

Trop de pression, je dis stop !

Le SE-Unsa revendique :

- un abaissement du temps de service devant élèves pour les enseignant·e·s afin d'intégrer dans leur temps de travail l'ensemble des activités professionnelles collectives et personnelles ;
- l'allègement et la simplification des tâches administratives ;
- des temps de travail en équipe organisés et gérés par l'équipe elle-même ;
- une demi-journée hebdomadaire sans aucune obligation professionnelle.

*Des élèves en plus
ou en moins,
ça change mon travail
au quotidien !*

Le SE-Unsa revendique :

- ✓ des effectifs limités et adaptés :
 - 24 élèves par classe de la maternelle au lycée général et technologique comme au lycée professionnel ;
 - 20 élèves par classe pour les établissements des territoires les plus fragiles ;
 - 12 élèves dans les Segpa et Érea ;
 - 10 élèves pour les Ulis ;
 - 12 élèves pour les dispositifs UPE2A ;
 - 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits en maternelle.
- ✓ des seuils spécifiques pour des classes spécifiques : classe à triple niveaux et plus, grande section de maternelle, Cp, 6^e, 2^{de}, enseignements nécessitant des conditions pédagogiques ou de sécurité particulières ; le renforcement des équipes éducatives pluri-professionnelles (personnels d'éducation, psychologues, personnels de santé et sociaux) en fonction du nombre d'élèves et des publics accueillis ;
- ✓ des moyens supplémentaires et spécifiques permettant de renforcer la différenciation pédagogique dans la classe : développement du dispositif *Plus de maîtres que de classes* dans le premier degré et co-interventions au collège.

Un lieu de travail adapté et équipé, c'est une nécessité !

Le SE-Unsa revendique :

- un plan de rénovation et d'équipement du bâti scolaire répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques ;
- des salles de classes connectées, spacieuses et insonorisées ;
- des espaces de repos, de travail et de restauration pour les personnels ;
- une formation sur la santé, et sécurité au travail afin d'acquérir une vraie reconnaissance de l'ensemble des documents et procédures d'alerte (Rsst, Rgdi, Duer).

je dois pouvoir « bouger »

Le SE-Unsa revendique :

- une mutation facilitée pour les collègues qui ne relèvent pas des priorités légales ;
- la prise en compte d'ascendants à charge ;
- la prise en compte de la durée de séparation sans restrictions.

Ma formation, ce n'est pas une option !

Le SE-Unsa revendique :

- une formation continue régulière sur le temps de service ;
- une plateforme locale de recueil des besoins de formation ;
- des formations spécifiques pour réussir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- des formations régulières aux gestes de premiers secours ;
- un accompagnement pédagogique et administratif soutenu pour les entrants dans le métier.

Je ferai ce métier toute ma vie, ou pas...

Le SE-Unsa revendique :

- la mise en place d'un conseiller mobilité professionnelle entièrement dédié à l'accompagnement de chaque agent dans son projet ;
- un bilan de compétences pour chaque agent qui le souhaite ;
- la possibilité d'explorer un nouveau métier avant de prendre une décision définitive de mobilité professionnelle.



Enseignant·e mais aussi parent

Le SE-Unsa revendique :

- un congé complémentaire au congé maternité ou d'adoption, spécifique aux enseignantes et assimilées, en compensation des périodes de vacances scolaires couvertes par le congé maternité ou d'adoption ;
- un nombre de journées de garde « enfant malade » proportionné au nombre d'enfants ;
- un congé paternité d'un mois ;
- la possibilité d'adapter la durée du congé parental à ses besoins, y compris en-dessous de l'actuelle durée minimale de 6 mois.

L'Éducation nationale, l'autre monde du travail

Le SE-Unsa revendique :

- la prise en charge par l'employeur d'une partie de la complémentaire santé ;
- l'abandon de la retenue d'une journée de salaire pour des autorisations d'absence d'une demi-journée ;
- des autorisations d'absence de droit et non sur autorisation pour événements familiaux et rendez-vous médicaux ;
- la création d'un comité d'intérêt collectif ouvrant droit à des avantages et tarifs préférentiels (culture, loisirs, séjours...) ;
- la visite médicale annuelle ;
- la prise en compte de toutes les demandes de temps partiel ;
- une retraite progressive dans les cinq dernières années de la carrière.

Je suis un professionnel de l'enseignement

LE SE-UNSA PROPOSE

- ✓ une formation initiale et continue adaptée à mes besoins en lien avec mon lieu d'exercice
- ✓ des marges d'autonomie et des moyens complémentaires (aux horaires réglementaires) laissés aux équipes pour adapter les dispositifs d'apprentissage en fonction des besoins identifiés
- ✓ de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines, notamment une fin de l'infantilisation
- ✓ des relations basées sur la confiance et apaisées entre les PE et leur hiérarchie

Du temps pour chacun de mes élèves

LE SE-UNSA PROPOSE

- ✓ des effectifs limités à 24 par classe en général, 20 en Rep/Rep+, 15 pour les tout-petits, 10 en Ulis, 12 en UPE2A
- ✓ des moyens supplémentaires pour prévenir les difficultés des élèves
- ✓ réduire le temps d'enseignement pour dégager des temps de travail en équipe et d'échanges avec les familles
- ✓ une indemnité pour effectifs lourds (plus de 30 élèves)

Je suis PE aujourd'hui mais demain...

LE SE-UNSA PROPOSE

- ✓ une mobilité professionnelle choisie et répondant aux aspirations des PE
- ✓ des services de ressources humaines et des services dédiés à la mobilité dans chaque DSDEN pour accompagner les collègues
- ✓ le renforcement des dispositifs favorisant la mobilité professionnelle
- ✓ le financement des bilans de compétences et de la VAE

Toutes mes activités ne sont pas reconnues

LE SE-UNSA PROPOSE

- ✓ un abaissement du temps de service à 26 h (23 h d'enseignement + 3 h forfaitaires) sur 36 semaines
- ✓ à terme, un temps d'enseignement de 18 h comme les certifiés
- ✓ des rémunérations en heures supplémentaires pour toute prise en charge d'élèves en dehors des temps d'enseignement (24 h actuellement)
- ✓ l'accueil des élèves intégré au temps de travail

Je veux avoir le choix du temps partiel

LE SE-UNSA PROPOSE

- ✓ la satisfaction de toutes les demandes de temps partiel, quel que soit le type de poste, y compris celles avec sur-rémunération (80-90 %)
- ✓ l'annualisation des temps partiels facilitée

Je veux qu'on s'occupe de ma santé

LE SE-UNSA PROPOSE

- ✓ une médecine de prévention effective avec une visite annuelle et la mise en place de psychologues du travail
- ✓ des allègements de service en fin de carrière sans impact sur la retraite
- ✓ un départ à la retraite possible en cours d'année

Du 29 novembre au 6 décembre
je vote

